



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT #286-05 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Mme la conseillère Hélène Ethier donne avis de motion et dépose un projet de règlement ayant principalement pour objet la modification du règlement #286-05 concernant le traitement des élus.

PROJET DE RÈGLEMENT #367-18

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement #286-05 concernant le traitement des élus prévoit que la rémunération annuelle des élus et l'allocation des dépenses sont payables en quatre (4) versements égaux;

ATTENDU QUE le système de paies par virement électronique simplifie le processus de rémunération des élus municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2018 par Mme la conseillère Hélène Ethier;

ATTENDU QU'un avis public sera publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par M. le conseiller _____, appuyé M. le conseiller _____ que le conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT #367-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #286-05 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le présent règlement a pour but de modifier l'article 5 du règlement #286-05 concernant le traitement des élus.

L'article suivant est modifié :

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération annuelle des élus et l'allocation des dépenses sont payables en douze (12) versements égaux, au plus tard le jeudi de la première semaine complète de chaque mois.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michel Aucoin
Maire

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Secrétaire-trésorière